

Ce que j'appelle le "canular de l'harmonisation" vient en troisième. Le chef de l'Opposition et le chef du Nouveau parti démocratique prétendent que nous devons accorder nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis, et abandonner nos programmes de développement régional.

Pour justifier cette assertion, ils invoquent la concurrence libre entre les entreprises canadiennes et américaines. Or, ceci n'est pas qu'un mythe si l'on tient compte des faits que j'ai exposés plus tôt au sujet de la croissance de nos programmes sociaux et de nos programmes de développement régional depuis la Seconde Guerre mondiale, croissance qui a justement coïncidé avec la réduction des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis.

Ils ont également pointé du doigt les négociations qui se poursuivront au cours des 5 à 7 prochaines années sur les droits compensateurs et les droits antidumping. On parle de dumping lorsqu'une entreprise vend sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur son marché national. Cela ne pose donc pas de problème.

Quant aux droits compensateurs, auxquels nous recourons tout comme les États-Unis, ils ont pour fonction de protéger des industries nationales auxquelles des importateurs étrangers, bénéficiant de subventions déloyales, risquent d'infliger un préjudice commercial. Par exemple, si le Canada versait à un producteur 50 cents pour chaque bidule d'un dollar qu'il réussit à vendre aux États-Unis, il s'agirait d'une subvention directe à l'exportation. Cela n'a rien à voir ni avec l'assurance-santé, ni avec les services de garde, ni avec les pensions de vieillesse, ni avec les allocations familiales, ni avec les programmes sociaux, pas plus qu'avec les programmes de développement régional d'application générale.

Nous voulons établir un ensemble clair de règles sur les droits compensateurs pour ne plus être victimes de décisions politiques comme celle qui a été prise aux États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. Le règlement obligatoire des différends sera notre principale ligne de défense contre ce genre de décisions politiques jusqu'à ce que nous élaborions, de concert avec les États-Unis, des règles sur les droits compensateurs. Et si les Américains en venaient, dans les cinq à sept prochaines années, à nous faire une proposition insatisfaisante sur ce point, nous leurs opposerions tout simplement une fin de non-recevoir.